Protocole sanitaire des séjours cirques ADC - Juillet 2020

Le présent document a pour objet de présenter le protocole sanitaire tel qu’il sera établi lors des séjours cirque ADC lors du mois de Juillet 2020.

Ce protocole se base sur le « Protocole Sanitaire relatif aux accueil de mineurs avec hébergement » édité par le ministère de l’Education Nationale et de la Jeunesse dans sa version actualisée du 18 Juin 2020. Il est susceptible d’évoluer à tout moment en fonction des nouvelles recommandations des services de l’Etat.

Pour des raisons de lisibilité, il suivra la même présentation que le protocole sus-cité et décrira, pour chaque section, les adaptations qui seront mises en place lors des séjours.

**La philosophie générale, et celle qui apparaît comme la meilleure prévention, est de veiller à ce que la totalité du séjour se fasse « en vase clos » sans échange physique avec l’extérieur, un peu à l’image de ce que toute la population française a expérimenté durant le confinement d’il y a quelques mois. La quarantaine de personnes composant la totalité des séjours (30 enfants, 6 animateur·ice·s, 1 directeur et 3 employé·e·s/gérant·e·s des locaux) vivra ainsi ensemble, en s’assurant, lors des quelques sorties indispensables (pour le ravitaillement notamment) de limiter au maximum les risques en adoptant les gestes barrières les plus adaptés à la situation.**

## Nombre de mineur

* + Le nombre total de stagiaires n’est pas restreint, l’effectif maximal sera donc le même que les années précédentes c’est-à-dire 30 stagiaires encadré·e·s par un directeur et 6 animateur·ice·s.

## Suivi sanitaire

* + Le directeur des séjours (Hugo RONDINI) sera le « référent covid-19 ». Compte-tenu du faible nombre de mineurs, du fait que ce dernier fait partie intégrante de l’équipe d’animation et de ses compétences en matière de santé, il semble en effet plus judicieux qu’il assure ce rôle en lieu et place des Assitant·e·s Sanitaires.
  + Les responsables légaux rempliront, lors de l’arrivée, un questionnaire spécifique Covid-19 afin de limiter le risque d’accueillir un mineur à risque ou un ou un mineur susceptible d’être porteur du Sars-CoV-2.

## Communication avec les familles

* + Le présent protocole (ainsi que le projet pédagogique des séjours) sera mis à disposition des familles avant le début des séjours ou au plus tard lors de l’arrivée.

## Locaux d’activités et d’hébergement

* + Les locaux sont bien évidemment adapté à de tels séjours, les propriétaires et gérant·e·s sont présent·e·s en permanence et assurent l’entretien, le nettoyage et la désinfection des locaux dans le respect du protocole officiel.
  + Les points d’eau sont en nombre suffisants pour assurer une hygiène des mains en tout lieu et à chaque instant. Du savon et de la solution hydro alcoolique seront prévus par l’organisateur du séjour et les animateur·ice·s attacheront une attention particulière à la gestion des stocks.
  + L’aération des locaux sera effectué le plus souvent possible, plusieurs heures par jour lorsque la météo le permet.

## Pour l’accueil des mineurs et des responsables légaux :

* + Comme les autres années les parents se gareront dans le champ en contrebas du gîte, à proximité du chapiteau.
  + Contrairement aux autres années, les formalités administratives s’effectueront sous le chapiteau (ou en extérieur si la météo le permet). Après quoi, les jeunes seront confié·e·s aux animateur·rices qui s’occuperont de les accompagner (avec leurs bagages) jusqu’au gîte. Les responsables légaux repartiront immédiatement afin de ne pas créer d’attroupement et de fluidifier l’accueil.
  + Il sera demandé à chacun et chacune de respecter une distanciation avec les autres familles lors de l’accueil. Une signalisation pourra être mise en place en ce sens.

## Les conditions d’hébergements :

* + Le respect de 1m entre chaque lit sera effectif.
  + Les mineurs occupants des lits superposés y dormiront tête-bêche.
  + Le linge de lit sera lavé au minimum 30 min à 60°C entre chaque séjour.

## Les activités :

* + La quasi-totalité des activités se déroulera au sein du lieu d’accueil (qui comprend des bâtiments et des espaces extérieurs).
  + Lors des éventuelles sorties (au ruisseau notamment), les lieux de destination et de trajets auront subi un repérage afin de s’assurer que le groupe puisse bien être « seul » sur les lieux.
  + Les objets partagés feront l’objet d’un nettoyage quotidien ou d’un isolement de 24h avant réutilisation.
  + Aucun intervenant extérieur ne prend part à l’accueil.
  + La traditionnelle sortie à l’épicerie n’aura pas lieu. Un stand devant le gîte, tenu par la gérante de l’épicerie pourrait être une solution envisagé afin de limiter les déplacements et les risques. Ce point fera l’objet d’une réflexion par l’équipe d’animation une fois sur site.
  + Le spectacle de fin de séjour se tiendra uniquement en présence des familles des stagiaires et dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

## Les transports :

* + Hormis en cas de nécessité médicale, les mineurs ne prennent part à aucun déplacement motorisés durant l’accueil.

## La restauration :

* + Dès que cela est possible, les repas se prendront en extérieur et en conformité avec les recommandations en vigueur.
  + Le lavage des mains aura lieu avant et après chaque repas.
  + Le nettoyage des lieux de restauration, comme de tous les locaux, sont à la charge des gérant·e·s du gîte.

## Conduite à tenir en cas de suspicion ou de ca avéré de Covid-19

* + Tout symptôme évocateur d’une éventuelle infection au du Sars-CoV-2 conduira à l’isolement du, de la ou des mineurs concernés.
  + La prise en charge médicale sera organisée immédiatement. Les responsables légaux seront avertis
  + Si le corps médical le juge nécessaire, le départ sera organisé afin de limiter au maximum l’exposition des autres participant·e·s du séjour en collaboration avec les responsables légaux et en adaptant les modalités aux possibilités offertes pour chaque situation.
  + La même conduite sera tenue en cas de suspicion d’infection chez un adulte.